

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 25740**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Aménagement paysager : conception, gestion, entretien -

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université de Versailles - Saint Quentin en Yvelines, Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

214 Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Parcours aménagement du paysage, gestion et management de chantier d'aménagement de l'espace

Le diplômé est en capacité de participer au développement des entreprises du secteur du paysage, en appui à la compétence de ses cadres. Pour répondre aux besoins des entreprises d'aménagement de l'espace, il est à même de :

- prévoir les modalités d'exécution du chantier (évaluation qualitative et quantitative des moyens nécessaires, choix après comparaison avec l'étude du bureau des méthodes);
- planifier le chantier, décider de son implantation et réaliser les démarches préalables à son installation,
- veiller à son bon déroulement et à l'utilisation optimale des moyens humains et matériels, afin de respecter les données techniques, économiques, qualitatives et les échéances stipulées dans les documents du marché (gestion des approvisionnements et des commandes, mise en oeuvre du contrôle de la rentabilité des travaux, mise en oeuvre du contrôle de la qualité des prestations, respect de la sécurité et des normes),
- gérer le personnel sur le chantier (participation au recrutement, formation, accueil, répartition des tâches, transmission des instructions, participation à l'évaluation) et assurer l'application des règles et procédures de sécurité,
- assurer les contacts et relations avec les concepteurs (maître d'ouvrage et maître d'oeuvre), les sous-traitants et autres corps de métiers, le responsable sécurité, les fournisseurs et les autres intervenants du chantier (participation aux réunions de chantier...),
- suggérer au maître d'ouvrage des travaux utiles pour l'aménagement et justifier les moyens supplémentaires demandés le cas échéant, participer à la réception des travaux,
- fournir les pièces contractuelles du marché, établir les indicateurs de l'activité, rassembler les éléments de facturation.

Le diplômé est capable de :

- Gérer un chantier (enregistrement des données terrain : analyse et synthèse),
- Conduire un chantier (préparation, exécution, contrôles sécurité et qualité),
- Manager une équipe (formation, motivation, information) ;
- Représenter son entreprise sur le plan commercial (auprès du maître d'ouvrage et du maître d'oeuvre),
- Assurer une veille technologique, commerciale et concurrentielle,
- Organiser son activité, la planifier et utiliser les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication,
- Maîtriser les fondamentaux d'une activité professionnelle de chef d'entreprise.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel est amené à exercer son activité dans le secteur de l'aménagement de l'espace paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sports).

Ce professionnel peut prétendre à un emploi de :

Le diplômé peut exercer les emplois de :

- chef de chantier jardins,
- chef de chantiers espaces verts,
- chef de chantier des travaux publics,

conducteurs de travaux dans une entreprise assurant la création ou la maintenance d'espaces paysagers dans les services techniques d'une collectivité publique, dans un bureau d'études spécialisé en paysage, conducteurs de travaux paysagers, conducteurs de travaux en génie civil, techniciens de méthodes, chef d'entreprise d'aménagement de l'espace.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1201 : Conduite de travaux du BTP

F1106 : Ingénierie et études du BTP

A1203 : Entretien des espaces verts

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

L'admission en Licence Professionnelle, après sélection, nécessite l'acquisition préalable de 120 ECTS (semestres S1 à S4 d'une licence générale, diplôme de BTS, de DUT ou d'une autre formation de niveau bac + 2). La certification est accordée aux diplômés de cette formation après une année d'études.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 25740 - UE sur les 2 semestres	<p>Bases Technologiques du paysage - 10 ECTS</p> <p>Approches de l'entreprise - 10 ECTS</p> <p>Techniques de projets d'aménagement, méthodes et outils - 10 ECTS</p> <p>Gestion de l'entreprise adaptée aux chantiers -10 ECTS</p> <p>Projets tuteurés - 5 ECTS</p> <p>Activité professionnelle - 15 ECTS</p>

Validité des composants acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Enseignants, Enseignants-chercheurs et professionnels ayant contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Enseignants, Enseignants-chercheurs et professionnels ayant contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Enseignants, Enseignants-chercheurs et professionnels ayant contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Enseignants, Enseignants-chercheurs et professionnels ayant contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	Enseignants, Enseignants-chercheurs et professionnels ayant contribué aux enseignements

Par expérience dispositif VAE prévu en 2013	X	Enseignants, Enseignants-chercheurs et professionnels ayant contribué aux enseignements
---	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/1999 (JO 24/11/1999)

Arrêté du 22/01/14 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Accréditation n°20150573 délivrée le 12 juin 2015

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 publié au JO n° 98 du 26 avril 2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

www.uvsq.fr <http://www.uvsq.fr/licence-professionnelle-amenagement-paysager-conceptiongestion-entretien-parcours-amenagement-du-paysage-gestion-et-management-de-chantier-damenagement-de-l-espace-341079.kjsp>
<http://www.uvsq.fr>

Autres sources d'information :

<http://www.uvsq.fr>

Lieu(x) de certification :

Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines : Île-de-France - Yvelines (78) [VERSAILLES]

UVSQ - 55, avenue de Paris - 78000 Versailles

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IUT de Vélizy - Rambouillet 78120 Rambouillet

Historique de la certification :

Numéro habilitation : 20051251

Mention ou dénomination nationale : Aménagement du paysage

Spécialité : Gestion et Management de chantiers d'aménagement de l'espace Année création

mention : 2005

Année habilitation mention : 2010-2011

Durée habilitation mention : 5 ans

Fin habilitation mention : 2014-2015

Secteur DGESIP mention : Aménagement et environnement

Secteur SISE mention : Aménagement

Certification précédente : Aménagement du paysage spécialité Gestion et management des chantiers d'aménagement de l'espace